



MAD'AG – Madagascar Apprendre et Grandir

475 Chemin de Chatembert 74930 PERS JUSSY Tél : 06 68 28 00 33 - 06 17 08 63 63

Email : madag.association@gmail.com Site : madagascar-apprendre-grandir.com

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Le 27 février 2026**

Les membres de l'association **MAD'AG** se sont réunis à 19 heures 30, à la salle communale "Le diapason" à Pers-Jussy en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de l'organe collégial, adressée par e-mail le 12 février 2026, et conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Mme VILLARI Annie, représentante légale, assistée des membres du collège, dont Mme ESNAULT Brigitte, secrétaire de séance.

Membres du collège présents : Mme VILLARI Annie, M. Mme ESNAULT Jean-Paul et Brigitte, Mme HOUSSIN Evelyne, Mme DEBIOLLE Dominique.

Personnes présentes : 21

Membres représentés : 38

Soit un total de 59 sur les 80 membres inscrits.

Mme VILLARI Annie, représentante légale de MAD'AG remercie les membres et souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes présentes à cette assemblée générale.

Brigitte ESNAULT, secrétaire de séance rappelle l'ordre du jour et les documents reçus avec la convocation, à savoir :

- Rapport moral 2025,
- Bilan financier 2025,
- Budget prévisionnel 2026,
- Vote du montant de la cotisation annuelle 2026 et des parrainages conformément aux statuts,
- Présentation des projets 2026
- Questions diverses.

Aucun point supplémentaire n'étant parvenu, Annie VILLARI déclare les débats ouverts.

- **Rapport moral 2025**

Annie VILLARI et Brigitte ESNAULT procèdent à la lecture du rapport moral 2025 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Bilan financier 2025**

Evelyne HOUSSIN, nouveau membre de la direction collégiale, élue à l'AG de 2025 et qui a accepté la prise en charge de la trésorerie de MAD'AG explique les grandes lignes du bilan financier 2025. Elle détient le pouvoir bancaire ainsi qu'Annie VILLARI et Brigitte ESNAULT.

Elle précise que pour une meilleure lisibilité, de nouveaux articles comptables ont été ajoutés qui nous permettent de voir la pertinence de poursuivre ou non certaines de nos activités. Après concertation avec l'assemblée générale, le bilan financier 2025 est voté et adopté à l'unanimité.

- **Budget prévisionnel 2025**

Evelyne HOUSSIN explique et détaille le budget prévisionnel 2026 qui est voté et adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Votes du montant de la cotisation annuelle 2026 et des parrainages**

Chaque année, le montant de la cotisation et le montant des parrainages doivent être soumis au vote, conformément aux statuts de l'association.

Lors de notre réunion de collège en aout 2025 et face à l'augmentation des dépenses auxquelles sont confrontés les étudiants (es), nous avons proposé d'augmenter le parrainage mensuel des étudiants (es) de 30 € à 35 €. Actuellement, le parrain ou la marraine qui accompagne un étudiant (e) verse 20€ ou plus selon son souhait et MAD'AG verse le complément.

Après discussion entre les membres :

- ***Nous proposons le maintien du montant de la cotisation annuelle 2026 à 15 €.***
- ***Nous proposons de maintenir le montant annuel du parrainage pour les enfants du primaire au lycée à 240 € soit 20 € par mois***
- ***Nous proposons de porter le montant annuel du parrainage pour les étudiants (es) à 420 € soit 35 € par mois.***

L'assemblée générale vote et adopte à l'unanimité les trois propositions citées ci-dessus.

- **Présentation des projets 2026**

Nos actions locales

- La pression des cerneaux de noix se déroulera le **lundi 16 mars 2026** au moulin de Chôgne et la vente de l'huile de noix sera effective à partir **15 avril 2026**.
Le travail en amont a débuté en octobre 2025 avec le ramassage des noix (1.4 tonne cette saison), le séchage, la casse les noix début janvier 2026 puis le tri réalisé avec nos bénévoles locaux.
D'avril à septembre, nos membres bénévoles participeront à différents vide-greniers.
- Une soirée conviviale et musicale accueillera tous nos bénévoles le **samedi 27 juin 2026**.
- La quatrième édition de notre Bal FOLK se déroulera le **10 octobre 2026** à la salle communale de Pers-Jussy.
- Notre vente de jouets et de jeux d'occasion aura lieu les **14 et 15 novembre 2026** à la salle communale de Pers-Jussy.
- Le **5 décembre 2026**, nous participerons au marché de Noël de Pers-Jussy.

Nos actions avec nos partenaires


- Nous poursuivrons la prise en charge des frais d'internat et de scolarité supplémentaires pour les deux fillettes malentendantes en complément de leur parrainage,
- Nous soutiendrons financièrement le fonctionnement de la cantine, de l'école primaire et en 2026, de l'internat du centre NY ANJARA MASOANDROKO,
- MAD'AG prendra en charge le parrainage de 10 enfants supplémentaires se rajoutant aux 10 enfants pris en 2025 soit 20 enfants au total.
- Depuis novembre 2024, MAD'AG aide un troisième centre situé à Betafo.
Annie et Dominique se rendront à Madagascar du **1er mars au 9 avril 2026** afin de visiter nos trois centres.
Rencontres importantes pour garder la proximité et le soutien aux partenaires sur place, le constat des situations des familles, le regard sur la gestion et le bien-être des enfants aidés, le contact avec les enfants demandeurs.
- **Questions diverses**
 - Annie VILLARI informe que lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2027, les cinq membres fondateurs seront sortants et rééligibles. Les personnes intéressées pour poser leur candidature afin de rejoindre l'organe collégial qui gère MAD'AG devront se manifester.
 - Annie VILLARI accompagnée de Dominique DEBIOLLE relate leur intervention au lycée Guillaume FICHET de Bonneville auprès de jeunes BTS1 et 2 qui dans leur parcours, ont une épreuve optionnelle dans un engagement solidaire.
Maxence, Président de l'association culturelle du lycée a proposé de retravailler notre site internet. Un premier groupe d'élèves va vendre des crêpes pour financer un ordinateur, un deuxième groupe va organiser une action pour récolter des fournitures scolaires, un troisième groupe va revisiter notre plaquette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Il est dressé le présent procès-verbal, signé par la représentante légale et la secrétaire de séance.

A Pers-Jussy,
Le 1er mars 2026

La Présidente de séance
VILLARI Annie



La Secrétaire de séance
ESNAULT Brigitte

